



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2012-2013

Réunion du lundi 22 octobre 2012

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission du Budget, de l'Administration, des Relations
internationales et des Compétences résiduelles**

Sommaire

Pages

Interpellation

- *Le dossier de M. Barış Terkoğlu et l'accord de coopération liant la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Turquie
de M. Michel Colson
à M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales..... 2
(Orateurs: M. Michel Colson, M. Jean-Claude Defossé, Mme Anne-Sylvie Mouzon et M. Emir Kir, ministre)*

Présidence de Mme Anne Herscovici

INTERPELLATION

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Michel Colson.

LE DOSSIER DE M. BARIŞ TERKOĞLU ET L'ACCORD DE COOPÉRATION LIANT LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET LA TURQUIE

DE M. MICHEL COLSON

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Comme nombre de mes collègues, j'ai été interpellé par l'Association générale des journalistes professionnels de Belgique (AGJPB) qui a adopté, à la demande de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), M. Barış Terkoğlu, journaliste turc qui vient de passer 578 jours de détention préventive pour avoir simplement exercé son métier.

M. Barış Terkoğlu reste inculpé. Il n'est d'ailleurs pas seul dans son cas : une centaine de journalistes sont actuellement incarcérés en Turquie, soit dans les cas de détention préventive, soit après condamnation. Toutes et tous font ou ont fait face à l'accusation de propagande ou d'appartenance à une organisation terroriste, la nébuleuse Ergenekon ou le PKK.

La Plateforme turque pour la liberté de la presse, le Syndicat turc des journalistes, la Fédération européenne, la Fédération internationale des journalistes, ainsi que de nombreuses associations contestent formellement cette accusation et dénoncent les atteintes à la liberté de presse en Turquie.

Le Parlement européen s'est aussi saisi du dossier ainsi que le Conseil de l'Europe qui a d'ailleurs placé depuis plusieurs années la Turquie, pourtant l'un de ses membres fondateurs, sous monitoring.

Or, Monsieur le Ministre, il s'avère qu'un accord de coopération liant la Fédération Wallonie-Bruxelles - et à travers celle-ci, la Région wallonne et la Commission communautaire française de Bruxelles -, d'une part, et la Turquie, d'autre part, prévoit, dans un de ses volets, un échange de journalistes. Je vous rappelle que mon groupe s'était abstenu lors du vote de cet accord de coopération.

L'AGJPB et la FEJ estiment toutes deux inconcevable de mettre ce volet de l'accord en œuvre sans exiger, comme toutes les associations citées, la libération immédiate des journalistes actuellement détenus en Turquie.

Le ministre peut-il me rassurer, ainsi que tous mes collègues attachés à la liberté de la presse ? Quelle est la position du Gouvernement par rapport à la mise en application de cet accord de coopération et, plus particulièrement, de son volet qui concerne l'échange de journalistes ?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jean-Claude Defossé.

M. Jean-Claude Defossé (Ecolo).- Comme notre collègue Colson, j'ai également reçu le courrier signé par les dirigeants de l'Association des journalistes professionnels belges (AGJPB) et de la Fédération européenne des syndicats de journalistes. C'est peu dire que cette missive a retenu toute mon attention.

Cela fait presque un an maintenant que, via l'AGJPB, j'ai été alerté de la manière scandaleuse dont la presse est traitée en Turquie. Comme ancien journaliste, mais aussi comme mandataire politique ou tout simplement comme citoyen, il m'était impossible de rester sans réaction. Depuis presque un an donc, je tente de faire réagir notre monde politique devant ce déni de démocratie que constitue l'incarcération d'une centaine de journalistes en Turquie.

Au début de l'année, j'ai introduit une proposition de résolution au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour demander à son gouvernement d'intervenir auprès du gouvernement d'Ankara. J'en ai fait des photocopies que je vais vous distribuer.

J'ai aussi demandé à mes collègues parlementaires Ecolo de faire de même au Parlement wallon, à la Chambre et au Sénat. J'ai moi-même effectué la même démarche au Conseil interparlementaire du Benelux. Sans succès !

Pour rappel, entre-temps, nous avons ratifié, avant les vacances, un accord de coopération entre notre institution et la Turquie. Accord qui prévoit notamment, en son article 18, un échange de journalistes entre nos deux pays... Alors même qu'une centaine de journalistes sont en prison ! Raison pour laquelle j'ai d'abord voulu refuser de voter cet accord. Mais, mes amis politiques m'ont convaincu qu'au contraire, on devait l'adopter et s'en servir comme levier pour exiger de la Turquie qu'elle respecte enfin la liberté de presse et libère ses journalistes.

De très nombreuses associations, que M. Colson vient de citer, s'en sont mêlées. Il serait presque plus facile de nommer celles qui ne sont pas interpellées par la Turquie que toutes celles qui le sont.

Malgré cela, je dois vous avouer que je ne suis pas prêt d'oublier que, lors du débat sur la ratification de ce traité, ici-même, Monsieur le Ministre, vous n'avez jamais admis publiquement l'existence de violations flagrantes des droits de l'homme, notamment en matière de presse, dans ce pays.

Monsieur le Ministre, je crois utile de rappeler que ce n'est pas d'une lointaine dictature dont nous parlons, mais d'une nation qui a un pied dans notre continent et qui souhaite de surcroît adhérer à l'Union européenne. Elle est notre alliée dans l'OTAN, elle est membre du Conseil de l'Europe et 600.000 Belges y ont passé leurs vacances l'année dernière.

Et pourtant, ma résolution exigeant la liberté de presse en Turquie, déposée à la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été bloquée en commission. Avant tout vote, les groupes PS et cdH ont voulu auditionner des experts, je suppose pour être sûrs qu'il y a vraiment des violations des droits de l'homme en Turquie. Si ce n'était pas dramatique, ce serait vraiment risible. Ceux-ci seront enfin entendus demain après-midi en commission, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La semaine dernière, au Parlement wallon, tous les partis cette fois, y compris les députés Ecolo sauf un qui s'est abstenu, ont voté contre une résolution semblable à la mienne déposée par M. Bernard Wesphael. Eux aussi veulent attendre l'audition des experts. C'est surréaliste.

Chers collègues, pour que vous sachiez bien de quoi et de qui on parle ici, j'ai photocopié à votre attention la liste des journalistes qui croupissent en ce moment dans les prisons du régime d'Ankara avec, pour chacun, le nombre de jours qu'ils y ont déjà passé, auxquels il faut ajouter 21 jours, car ce document a été réalisé il y a trois semaines.

Devant toutes ces tergiversations, je dois vous faire part de mon écoeurlement. J'estime que si, très vite maintenant, les Parlements wallon, bruxellois francophone et celui de la Communauté française, qui ont ratifié ce fameux traité de coopération avec la Turquie prévoyant des échanges de journalistes, continuent de rester passifs face à ce scandale, ce serait faire preuve d'une consternante et inacceptable duplicité.

La situation intolérable que subissent les journalistes turcs réclame du monde politique belge une réaction ferme et urgente. Parmi toutes celles possibles, je retiens notamment la suggestion faite dans sa lettre par l'AGJPB, à savoir la constitution d'une mission parlementaire qui se déplacerait sur place pour rendre visite à ces prisonniers d'opinion.

Toutefois, comme c'est au ministre et donc à l'exécutif que je m'adresse, je vous demande ce que concrètement, je dis bien concrètement, vous comptez faire pour répondre à l'appel lancé depuis maintenant plus d'un an par les représentants de la presse belge et européenne ? Quelle initiative concrète et publique comptez-vous prendre, de préférence en accord avec tous les autres niveaux de pouvoir ?

Je suis en effet de plus en plus persuadé que seule une pression forte, permanente et concertée de toutes les démocraties, notamment de ses alliés dans l'OTAN, sera de nature à forcer le gouvernement d'Ankara à enfin respecter les droits de l'homme.

À mes yeux, cette démarche est d'autant plus urgente et nécessaire qu'on présente souvent la Turquie, gouvernée actuellement par des islamistes dits modérés, comme le modèle à suivre pour les pays où se déroule en ce moment le processus dit du Printemps arabe.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Monsieur le Ministre, comme dans tous les parlements de ce pays, les socialistes sont extrêmement préoccupés par le sort réservé par la Turquie à certains de ses journalistes et le désapprouvent. Cela étant, je ne manque pas de trouver étonnant qu'on interpelle le Gouvernement de la Commission communautaire française sur ce sujet, en ce qui concerne l'accord de coopération. En effet, vous avez déjà eu l'occasion de répondre que le Gouvernement de la Commission communautaire française n'était pas compétent en la matière, pour les parties de l'accord de coopération qui concernent l'échange des journalistes et les relations avec la presse.

Je trouve beaucoup plus utile d'interpeller la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous interpellerez vous ou M. Christos Doukeridis, qui était le ministre interpellé au départ, c'est comme si on vous interpellait ou M. Christos Doukeridis sur l'enseignement de l'islam dans l'enseignement catholique subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Rires)

Ce n'est pas le bon ministre à interpellé.

Deuxièmement, aujourd'hui, vous déclareriez publiquement que vous réprouvez le comportement du gouvernement d'Ankara à l'égard des journalistes, ou vous présenteriez des excuses publiques, je vous dirais que, personnellement, je n'en ai cure si cela n'a aucun effet. C'est un peu facile de condamner publiquement ou de présenter ses excuses. On connaît beaucoup de grandes autorités qui l'ont fait, qui vont même parfois jusqu'à embrasser le sol, mais cela n'a aucun effet. Donc, cela n'a aucune importance pour moi.

En revanche, s'il vous est possible de nous dire s'il y a déjà des concertations entre les trois partis francophones parties prenantes à l'accord de coopération avec la Turquie à ce sujet, j'aimerais bien l'entendre. J'aimerais aussi savoir, s'il y a des

pressions qui ont été exercées ou qui le sont, s'il vous est possible de le dire.

Je ne partage pas non plus l'opinion de M. Defossé, selon lequel la méthode publique est la plus efficace. Je pense qu'il existe, en matière de relations internationales, des procédés qu'il vaut mieux ne pas révéler publiquement, dans un premier temps en tout cas. Lorsqu'on exerce des pressions, c'est la meilleure manière pour que l'autre se braque et rende la situation encore plus inextricable.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales.- Il est à regretter effectivement qu'au 21^e siècle, la liberté de presse ne soit toujours pas garantie dans certains pays. Heureusement que nous pouvons compter sur des associations telles que la Fédération internationale et européenne des journalistes pour relayer ce combat auprès aussi de nos instances.

Vous le savez, car ce n'est pas la première fois que je m'exprime à ce sujet, je trouve que les relations internationales doivent être porteuses de valeurs démocratiques et d'émancipation. C'est le fil rouge que nous menons dans le cadre de cette politique. De plus, dans le cadre de l'accord de coopération signé avec la Turquie, nous nous sommes clairement inscrits dans la volonté de consolider la démocratie, en faisant référence explicitement aux valeurs défendues par le Conseil de l'Europe.

Pour en revenir à cet accord, signé le 7 juin dernier, nous ne sommes compétents, Mme Mouzon l'a rappelé, que pour les matières transférées pour lesquelles nous avons le plein exercice. Il est vrai que cet accord porte sur quatre grands axes de travail : la culture, l'éducation et la science, les médias, la jeunesse et les sports.

Toutefois, ces axes de coopération sont répartis entre les trois entités fédérées en fonction de leurs compétences respectives. Pour ce qui est de notre responsabilité, je la porte au niveau des articles 10, 16 et 19 de l'accord de coopération.

Pour rappel, l'article 10 permet à la Commission communautaire française de développer des actions bilatérales dans les matières d'enseignement, de formation professionnelle et de tourisme. L'article 16, quant à lui, nous donne la possibilité d'intensifier nos échanges via l'octroi de bourses de stage, de recherche, de spécialisation et d'été. Et, pour finir, l'article 19 ouvre la porte aux échanges d'expertise en matière d'infrastructures sportives.

Vous le savez, j'ai à cœur d'activer les leviers du progrès à chaque fois que l'opportunité m'en est offerte. Ainsi, dans le cadre de cet accord avec la Turquie, nous avons beaucoup travaillé sur la question du droit des femmes en contexte de migration et sur la formation professionnelle, domaines de travail que nous avons déjà évoqués avec nos homologues turcs lors de ma mission en 2010. Je veux dire par là que nous avons évidemment travaillé en marge de cet accord.

Enfin, cet accord fait la part belle à la diversité culturelle et la défense de la francophonie. Nous avons aussi souhaité développer un partenariat entre un festival bruxellois et un festival stambouliote.

Ceci dit, pour en revenir plus spécifiquement à la question de la mise en œuvre, dans le cadre de l'accord, d'échanges de journalistes, ces échanges sont effectivement prévus à l'article 18 de l'accord, mais, comme on l'a rappelé, cette compétence-là relève de la Communauté française. Néanmoins, j'informerai mon homologue à la Fédération et je relaierai votre demande. De plus, sachez qu'à ce stade, l'accord est toujours en cours de ratification en Turquie et que nous n'avons pas encore mis en œuvre de programme de travail. Nous resterons, le cas échéant, vigilants quant à cette question.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (FDF).- Je remercie le ministre pour sa réponse. Elle ne m'étonne pas beaucoup, mais je lui sais gré d'avoir enregistré notre souhait que le souci relayé par toutes ces associations le soit aussi par vous-même auprès de votre collègue en charge de ce dossier au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quant à l'argument de Mme Mouzon, à savoir qu'il faut laisser le pas à la négociation et à la diplomatie, alors que cela fait plus d'un an que cela dure, il me laisse un peu pantois. Mais il s'agit là d'une réflexion personnelle.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

